

Résolu: De renvoyer ledit rapport au Bureau des Commissaires avec prière de rembourser le montant de \$25 déposé entre les mains du Trésorier de la Cité par les officiers du "Golden Rule Club", si ces derniers le demandent.

19.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération des avis de motions de (a) M. l'éch. Ménard, pour amender le règlement *re* édifices dans le quartier Ahuntsic; (b) M. l'éch. Prud'homme, pour amender le règlement *re* édifices dans le quartier Côte-des-Neiges, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité soit prié de préparer des règlements en conséquence, de les faire imprimer et de les inscrire sur l'ordre du jour.

20.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures, un règlement à l'effet de permettre à la "Imperial Tobacco Co." de construire une passerelle au-dessus de la rue Bourget, ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

Sur proposition de M. l'éch. LETOURNEAU, appuyée par M. l'éch. GARCEAU, il est

Résolu: Que la Règle 84 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une deuxième et une troisième fois. Le Conseil procède alors à l'étude dudit règlement en deuxième lecture.

Et les sections 1, 2, 3, 4, 5 et 6 étant lues, elles sont agréées. Ledit règlement est alors lu une deuxième fois et il est agréé.

Sur proposition de M. l'éch. LETOURNEAU, appuyée par M. l'éch. GARCEAU, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu une troisième fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. LETOURNEAU, appuyée par M. l'éch. GARCEAU, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

21.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement amendant le règlement No 446 *re* construction des édifices sur la rue Sherbrooke, ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

22.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, relativement à la traverse de l'avenue du Parc par le C. P. R., il est ordonné de biffer cet item.

23.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération une communication de l'Association des Assureurs contre l'Incendie, demandant de nouveau qu'une enquête ait lieu.

A ce sujet, soumise et lue une deuxième communication de ladite Association, en date du 4 février 1913, de la M. P. and W. Co., déclarant qu'elle est tout à fait étrangère aux démarches faites par l'Association des Assureurs contre l'Incendie, relativement à ladite enquête.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité soit prié d'informer l'Association des Assureurs contre l'Incendie que le Conseil ne peut faire plus que ce qu'il a déjà fait, c'est-à-dire, insister auprès du Bureau des Commissaires pour que l'enquête demandée par ladite association sur l'administration du Département de l'Aqueduc, soit tenue, vu que cette enquête entraînera une dépense d'argent et que cette dépense doit être préalablement autorisée par le Bureau des Commissaires.

Lesdites deux communications sont alors déposées aux archives.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. FRASER,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,
Sous-Greffier de la Cité.

Resolved: That said report be referred back to the Board of Commissioners and that said Board be requested to refund the amount of \$25, deposited with the City Treasurer, by the officers of the Golden Rule Club, if they claim the same.

19.—The order of the day being read to consider motions by (a) Ald. Ménard, to amend by-law *re* buildings in Ahuntsic Ward; (b) Ald. Prud'homme, to amend by-law *re* buildings in Côte des Neiges Ward, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to draft by-laws accordingly, to have the same printed and to give the same their rank on the order of the day.

20.—The order of the day being read for the 1st, 3rd and 3rd reading of a by-law to allow the Imperial Tobacco Co. to erect a bridge over Bourget street, said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. LETOURNEAU, seconded by Ald. GARCEAU, it was

Resolved: That Rule 84 be suspended and that said by-law be now read a second and a 3rd time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in 2nd reading.

And sections, 1, 2, 3, 4, 5 and 6 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. LETOURNEAU, seconded by Ald. GARCEAU, it was

Resolved: That said by-law be now read a 3rd time.

Said by-law was accordingly read a 3rd time and agreed to.

On motion of Ald. LETOURNEAU, seconded by Ald. GARCEAU, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

21.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No 446 *re* buildings on Sherbrooke street, said by-law was accordingly read a 1st time.

22. The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners, anent the crossing of Park Ave. by the C. P. R. Co., said item was ordered to be struck.

23.—The order of the day being read to consider a communication from the Fire Underwriters Association renewing their demand for an investigation *re* Water Department.

In this connection submitted and read a second communication from said Association, dated the 4th February 1913, from the M. W. and P. Co., disclaiming all connection with any of the actions of the Fire Underwriters Association regarding the proposed investigation.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved. That the City Clerk be requested to inform the Canadian Fire Underwriters Association that the Council, cannot do more than it has already done, that is to say, to urge the Board of Commissioners to have an investigation held into the administration of the Water Department, as requested by the said Association, inasmuch as such investigation will entail an expenditure of money and said expenditure must be previously authorized by the Board of Commissioners.

Said both communications were thereupon filed of record.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. FRASER,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst.-City Clerk.